RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00498
Numéro SIREN : 310 776 299
Nom ou dénomination : CASSOUS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 26402

CASSOUS
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.200.000 euros
Siège social : 27, rue Alessandro Volta – Espace Phare
33700 MERIGNAC
310 776 299 RCS BORDEAUX

ACTE UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2022

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Henri CASSOUS**, demeurant 115, chemin de Coquillat, 33850 LEOGNAN, propriétaire de 2.115 actions,

- **Madame Valérie CASSOUS**, demeurant 44, chemin de Bel Air, 33850 LEOGNAN, propriétaire de 2 actions,

- **Monsieur Xavier BOUCKAERT**, demeurant 201, boulevard du Président Wilson, 33200 BORDEAUX, propriétaire de 95 actions,

- **Monsieur Denis MAINVIELLE**, demeurant 61, rue de l'Hermitage, 33200 BORDEAUX, propriétaire de 1 action,

- **Monsieur Philippe DURAND**, demeurant 30, allée Davezac, 33200 BORDEAUX, propriétaire de 56 actions,

- **La société LOVAL**, dont le siège social est sis 27, rue Alessandro Volta, Espace Phare, 33700 MERIGNAC, propriétaire de 1.054 actions,

- **Monsieur Laurent LEPINGLE**, demeurant 30, rue Borda, 33000 BORDEAUX, propriétaire de 34 actions,

Seuls associés de la société CASSOUS, société par actions simplifiée au capital de 7.200.000 euros, dont le siège social est sis 27, rue Alessandro Volta, Espace Phare, 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 310 776 299 (ci-après la « Société »),

ONT PRIS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 37 DES STATUTS, LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Ratification des conditions dans lesquelles les présentes décisions ont été adoptées ;
- Réduction du capital de la Société par voie de rachat de 56 de ses propres actions ;
- Délégation de pouvoirs au Directoire ;
- Délégation au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserve sous condition suspensive de la réduction de capital ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION – Ratification des conditions dans lesquelles les présentes décisions ont été adoptées

Les associés,

Confirment unanimement :

- Qu'ils ont eu le temps nécessaire préalablement aux présentes pour étudier les projets de décisions qui leur sont soumis ;

- Qu'ils ont eu le temps nécessaire pour prendre connaissance du rapport du Directoire ;

- Que les décisions prises dans le cadre des présentes décisions sont donc valables.

Les associés, en conséquence,

Décident unanimement de renoncer de façon ferme et irrévocable à se prévaloir de toute nullité ou irrégularité pouvant découler des modalités de convocation et de la date de mise à disposition des documents requis par la loi et les statuts.

En outre, les associés,

Déclarent et reconnaissent unanimement et sans réserve aucune, qu'ils ont eu la possibilité d'exercer le droit à l'information qui leur est reconnu par les dispositions du Code de commerce.

DEUXIEME DECISION - Réduction du capital de la Société par voie de rachat de 56 de ses propres actions

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des rapports des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-204 du Code de commerce,

Décident unanimement de réduire le capital de la société d'un montant de cent-vingt mille cent sept euros et vingt-quatre centimes (120.107,24 €) par voie de rachat de cinquante-six (56) de ses propres actions, pour un prix global s'élevant à un million neuf cent quarante-sept mille huit euros (1.947.008 €), soit un prix par action de trente-quatre mille sept cent soixante-huit euros (34.768 €).

La réduction de capital s'imputera de la manière suivante :

- A concurrence de 120.107,24 euros sur le compte « capital » ;
- Et à concurrence du solde, soit 1.826.900,76 euros sur le compte « autres réserves ».

TROISIEME DECISION – Délégation de pouvoir au Directoire

Les associés,

Décident unanimement de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'adresser une offre d'achat de cinquante-six (56) actions de la Société à l'ensemble des associés qui disposeront alors d'un délai de vingt (20) jours pour transmettre à la Société leurs options d'achat, lesquelles seront satisfaites à concurrence de leurs droits respectifs.

Le Directoire constatera la réalisation définitive de la réduction de capital, dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de l'expiration du délai de péremption, au vu de l'acceptation de l'offre d'achat par un ou plusieurs associés.

Tous les droits attachés aux actions rachetées s'éteindront au jour de leur annulation qui sera constatée par la même décision du Directoire. Ces actions ne pourront notamment prétendre à aucun droit sur les dividendes versés au titre de l'exercice en cours.

Les associés,

Décident unanimement de déléguer au Directoire tous pouvoirs à l'effet de modifier en conséquence les statuts et de réaliser les formalités y afférentes.

QUATRIEME DECISION – Délégation au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserve sous condition suspensive de la réduction de capital

Les associés, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la réduction du capital ci-avant mentionnée,

Décident unanimement de donner tous pouvoir au Directoire afin de décider d'augmenter au pair le capital de la Société d'un montant de 120.107,24 euros, pour le porter de 7.079.892,76 euros à 7.200.000 euros, par incorporation de réserves.

CINQUIEME DECISION - Pouvoir pour les formalités

Les associés,

Décident unanimement de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Monsieur Henri CASSOUS	**Madame Valérie CASSOUS**
Monsieur Xavier BOUCKAERT	**Monsieur Philippe DURAND**
Monsieur Denis MAINVIELLE	**Monsieur Laurent LEPINGLE**
Pour la société LOVAL	